

Département de
Seine-et-Marne

Commune de
Villeneuve-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Villeneuve-Saint-Denis

Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Peggy PHARISIEN, Maire.

Membres présents : Michel BAZERBES, Philippe VANACKER, Philippe IMBERT, Olivier VICTORIEN DIT RICHARD, Patrick RAOULT, Sabrina N'KOUKA ZOLA, Ba-Son PHAM

Membres absents excusés : Marc RABOT pouvoir à Michel BAZERBES
Danielle CZAINSKA pouvoir à Peggy PHARISIEN
Jimmy PETIT pouvoir à Philippe VANACKER
Catherine DESMAREST pouvoir à Patrick RAOULT

Membres absents : Isabelle MESBAH

M. Sayah NEBBOU quitte la séance à 20h50

Secrétaire de séance : Olivier VICTORIEN DIT RICHARD

Date de convocation

26/03/2024

Date d'affichage

26/03/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Pouvoirs : 4

Votants : 12

N° 09/2024

OBJET : MARCHÉ - AMÉNAGEMENT DE LA « RUE DU BOUT DU MONDE »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'aménagement concernant la « Rue du Bout du Monde » ont fait l'objet d'un appel d'offre.

Le Cabinet d'études CERAMO, sis, Courceaux – RD 57 – BP 10038 – MONTEREAU-SUR-LE-JARD – 77003 MELUN Cedex, chargé de réceptionner et d'analyser les offres, et au vu des éléments matériels fournis, le Cabinet CERAMO, propose à Madame le Maire et à son Conseil Municipal de retenir l'entreprise TERE, sis, 1 Route Départementale 118 – 91140 VILLEBON SUR YVETTE.

Le montant des travaux par l'entreprise TERE est de 108 894,70 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché des travaux avec l'entreprise TERE.

Accusé de réception en préfecture
077-217705102-20240402-09-2024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

ADOpte PAR 10 VOIX POUR/2 ABSTENTIONS

Pour extrait certifié conforme,

En Mairie, le 4 avril 2024,

Le Maire,

Peggy PHARISIEN